



Association pour la Protection des Sites 6 octobre 2005
 déclarée à la Sous-préfecture de Brest sous le N° 2030
Siège : Ty Va Bugale, Paluden, 29870 Lannilis
Secrétariat : 31, Place St. Ferdinand, 75017 Paris

Argumentaire sur l'électricité d'origine éolienne

La production d'électricité par des éoliennes est-elle techniquement efficace ?

La production d'électricité est gouvernée par une caractéristique originale : **l'électricité est un bien qui ne se stocke pas** ; elle s'ajuste à la consommation appelée par les clients. Or, de ce point de vue, **l'éolien a un défaut majeur : il produit l'électricité mais pas trop, et pas lorsque l'on a besoin d'électricité. Les éoliennes produisent, au mieux, l'équivalent de 28,5% seulement du temps** (l'année comprenant 8760 heures).

Comme tous les produits industriels, les éoliennes obéissent à la loi de Murphy. Cette loi est une version anglo-saxonne de la loi de Murphy. Que dit-elle ? Ceci : si un produit industriel peut tomber en panne, il le fera sûrement ; et il choisira pour ce faire le moment où nous avons constaté pour les éoliennes. Souvenons-nous des récentes périodes de grand froid, début janvier 2005, la consommation à 80000 MW, du 21 février 2005 ensuite où la consommation s'est élevée à 86024 MW. Une masse énorme de consommateurs en France et faisait qu'il n'y avait pas de vent. Les éoliennes ne produisaient pas, alors que la consommation montait à un niveau tout exceptionnel, EDF n'aurait pas disposé d'autres moyens de production qu'il eut fallu délester, c'est à dire stopper la production et laisser la clientèle (contexte que les Corses ont connu durablement en février 2005, avec le ravisement que l'on sait) ou pire situation que l'Italie expérimente régulièrement et que la France a connu une fois, en 1978.

A cause de la forte production éolienne allemande (14000 MW), les réseaux allemand, et européen, ont évité, de justifier lors d'une tempête, cette production, qui était à son maximum, est tombée à zéro en un temps faible, la vitesse du vent et les sécurités de survitesse (voir paragraphe 8) et occasionnant la mise en drapeau quasi simultanée de toutes les éoliennes sur le moment, de centrales thermiques capables de compenser cette soudaine disparition de production. De justifier la disparition et éviter l'effondrement!

Les éoliennes ne peuvent, en conséquence, que venir doubler des moyens obligatoires pour satisfaire la consommation. La réalisation de tous les moyens nécessaires pour fiabiliser la production. **Les investissements éoliens ne sont pas adaptés** pour le pays qui devra financer, d'une façon ou d'une autre, leurs coût et fonctionnement, alors qu'ils **sont inutiles** dans la situation d'un particulier qui, exposant un besoin de transport individuel, se verrait proposer de le résoudre par l'achat d'une voiture qu'un quart du temps et une autre qu'il peut utiliser tous les jours de l'année ! Qui achèterait cette première voiture ?

Cette situation renvoie l'auteur à son métier : ingénieur du Génie Maritime. Il note, avec malice, que la propulsion des navires au siècle dernier par le vent, énergie apparemment gratuite. Mais dès qu'une énergie fiable, sûre, ne dépendant pas de la quantité, les navires ont abandonné rapidement la voile pour la vapeur puis le diesel. Il s'étonne donc de cette orientation de la politique éolienne laquelle les impératifs de fiabilité et sûreté sont encore plus forts.

Deuxième point sur l'inefficacité éolienne, leur occupation de l'espace et du sol est très mauvaise. En densifiant les éoliennes (MW) au kilomètre carré, soit 1 MW pour 10 hectares. Une centrale thermique de 1500 MW occupe de l'ordre de 100 hectares et de l'espace. **Pour obtenir l'énergie annuelle produite par une seule centrale thermique de 1500 MW, il faut 4740 éoliennes de puissance unitaire de 1 Mégawatt, par exemple !**

On comprend alors facilement deux caractéristiques fondamentales de l'énergie éolienne :

4Elle ne sera jamais, pour tout pays industriel comme la France, **qu'une source d'appoint**, incapable de satisfaire un pays en électricité.

4Son impact sur les paysages est considérable, **environ 5000 fois supérieure à celui des autres filières**, et bien plus que ces machines - 150 mètres pour les plus grosses machines actuelles - la moitié de la hauteur de la tour Eiffel.

« Pourtant les énergies renouvelables sont très intéressantes, car gratuites » nous dit-on !

Malheureusement elles ne le sont pas pour EDF contrainte d'acheter au prix fort toute la production éolienne. L'arrêté **à 8,38 centimes d'euro** le kilowattheure (kWh) éolien, alors que le coût de production d'EDF se situe à 3 centimes d'euro

On rappelle qu'EDF, après avoir produit l'électricité, doit la faire parvenir au consommateur (d'où découlent les dépenses de distribution) puis gérer et facturer l'ensemble de ses prestations (ce qui entraîne d'autres dépenses) ; le tout au prix domestique de base à 7,65 centimes d'euro HT le kWh, soit 9,63 centimes d'euro en incluant la TVA et les taxes locales

Qui paie ce surcoût au bout du compte ? Les consommateurs d'électricité bien évidemment ! Ce surcoût, qui est dans le plus grand silence des médias, depuis le 1/1/2003 au verso de nos factures d'électricité, sous la rubrique « **autre service public de l'électricité** ». Cette contribution se traduit, actuellement, par une taxe de 0,45 centimes d'euro par kWh soit 5,88% du prix du kilowattheure ! Tous les consommateurs paieront-ils ce surcoût ? Pas du tout ! C'est le gouvernement. Mais il a fallu tenir compte du fait que l'UNIDEN (Union des industries utilisatrices d'énergie industrielle d'énergie qui représentent environ 40% de la consommation française d'électricité) ayant porté l'affaire devant les tribunaux car il en contestait la légalité, un compromis est intervenu entre ce syndicat et le gouvernement. L'UNIDEN a obtenu du gouvernement des désaveux judiciaires publics qui auraient eu, probablement, pour effet de conclure au caractère illégal de la contribution des gros consommateurs ne supporteront qu'une partie très réduite de la contribution au service public de l'électricité (pour le consommateur domestique). De plus, les exportations ne sont pas assujetties à cette contribution : c'est donc largement concernée et exonérée. Ce sont ainsi les seuls ménages qui vont payer le surcoût d'achat de la production éolienne. C'est au fur et à mesure que le plan éolien va monter en puissance.

Par ailleurs, il résulte du fait que les éoliennes sont raccordées au réseau général d'électricité, que leur production est sans combustible qu'elles permettront d'économiser sur les autres moyens de production auxquels les éoliennes viendront en concurrence de cette manière que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a effectué ses calculs de surcoût, dont personne, à part la maîtrise de l'énergie (ADEME), n'a contesté le principe : le surcoût de fonctionnement, pour le pays, est dû à la production de producteurs éoliens et la valeur du combustible économisé. En année pleine, c'est à une production éolienne espérée (source : ADEME) que ce raisonnement s'applique. L'ADEME, compte tenu de la diversité des tarifs d'achat, estime que les ménages français vont devoir payer quasi intégralement !

Les dépenses que la France va devoir supporter du fait du plan éolien se limitent-elles à cela ? Malheureusement non on l'a vu au paragraphe 1, que des doublons coûteux pour le pays. Le coût d'une éolienne d'une puissance de 1 mégawatt (MW) est de 10000 M€ du plan éolien, au minimum, **10 milliards d'euros** ; ce chiffre devant être majoré largement pour tenir compte des autres programmes. (Sur ce point précis il convient de noter qu'après l'appel d'offres pour 500 MW off shore clos le 12/12/00 à Veulettes-sur-Mer avec 105 MW pour 21 machines ; le coût d'investissement s'élève à 2,9 M€ par MW, tandis que le coût de production est de 0,045 centimes d'euro le kWh. L'actuel ministre de l'Ecologie a estimé que les coûts de l'éolien off shore devaient baisser si on veut développer). La France va donc, avant de devoir les amortir par le biais de la contribution évoquée ci-dessus, être confrontée à une difficulté budgétaire, de gaspiller ainsi de telles sommes qui trouveraient, à l'évidence, mieux à s'employer pour le réchauffement climatique ou de la recherche, par exemple ?

Mais, au moins, ce prix de rachat aux producteurs éoliens est-il justifié ?

Pas selon l'avis de la CRE. Cette commission est l'institution qui régule les accès au réseau ainsi que les rapports entre producteurs nationaux d'une part, producteurs étrangers d'autre part, afin que tous puissent vendre de l'électricité aux consommateurs de concurrence équitables. Elle a dénoncé ce tarif en déclarant « qu'il permettait aux producteurs **d'amortir leurs investissements, après impôt** » (**taux qui explique la ruée vers ce nouvel Eldorado**) « et constituait un moyen exagérément coûteux de développement de la filière que s'est fixé le gouvernement ». Elle a émis, en conséquence, un **avis défavorable** à ce tarif qu'elle n'a été autorisée à rendre public que le 22/6/01, après que le dit arrêté ait été signé le 8/6/01 !

Que veut dire ce taux de 25% ? Il signifie que, si l'on dispose d'argent et que l'on a le choix entre deux décisions : investir l'argent à la banque d'une part, **tant que le banquier ne propose pas plus que 25% d'intérêt annuel, on a intérêt à investir** notamment dans le journal Le Monde, des publicités ayant pour but de lever des fonds pour réaliser des investissements d'intérêt. C'est donc bien à ce niveau que se situent les profits de l'éolien ; et le moindre des qualificatifs que l'on peut leur attribuer est d'être indûment payés par les abonnés-clients d'EDF. On est très loin, ici, du taux offert par la Caisse d'Épargne à ses clients

Néanmoins ce sont des directives européennes qui obligent la France à investir dans l'éolien afin de lutter contre le réchauffement climatique, les éoliennes sont très efficaces.

C'est ce que soulignent alors les partisans de l'éolien, parmi lesquels on trouve le Syndicat des Énergies Renouvelables, ainsi que l'ADEME, qui comptent parmi les plus chauds partisans de l'éolien. Ils rappellent systématiquement d'une directive européenne sur les énergies renouvelables, à porter de 15 à 21% en 2010 la part des énergies renouvelables qui est exact. Mais ils omettent soigneusement de préciser les circonstances qui ont conduit à cette situation et qui sont différentes.

La Communauté Européenne d'une part, les pays qui la composent de leur côté, ont signé les accords de Kyoto, **réchauffement climatique dû à l'émission de gaz à effet de serre**. Elle a ensuite réparti entre les états de la Communauté l'objectif global de réduction, de 8% à l'horizon 2010, des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est engagée à réduire. **Les pays les plus pollués parmi lesquels figurent, en haut de classement, le Danemark et l'Allemagne**, que la France, dont la situation exemplaire de ce point de vue, a été reconnue à cette occasion, à l'inverse de tous les autres et le Portugal, s'est vue simplement demander d'atteindre, en 2010, la situation d'émission qu'elle connaissait en 1990 (équivalent carbone, en France 1,8 T seulement ; au Danemark, Hollande et Belgique 3,3 T ; en Allemagne 2,9 T ; UNFCCC, INED, CSE). **Tous les autres pays de la Communauté se sont vus fixer d'importantes obligations de réduction de gaz à effet de serre : Luxembourg 28%, Allemagne et Danemark 21%, Autriche 13%, Grande Bretagne 12,5%... et la France 8%.**

Dans un deuxième temps, la Communauté, ayant examiné l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre, a recommandé, **pour moyen privilégié, de passer à 21%, en 2010, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité (sans aucunement indiquer que l'éolien devait faire l'objet d'un choix préférentiel). Les pays membres de la Communauté ont accepté ce rapport à cette recommandation, qui reste indicative et non pas contraignante à l'inverse de l'objectif initial.** L'objectif européen de 21% : certains considèrent qu'il est anormal de ne pas avoir, dans le même temps, fixé un objectif de réduction de la production d'électricité, car c'est d'abord celle-là qu'il convient, prioritairement, de limiter pour lutter contre l'effet de serre. La Commission qui, d'une main oriente l'Europe vers l'électricité renouvelable et, de l'autre, en juillet 2001, maintient les productions houillères allemande et espagnole, malgré leurs effets nocifs sur l'effet de serre - effets dénoncés par la Commission - aux états entrants dans ce domaine.

Le pouvoir politique français du moment a choisi d'adhérer à l'objectif européen de 21%, bien que les directives européennes focalisent son action sur le seul éolien. Il lui était facile pourtant, réfléchissant aux particularismes de la situation française, la Communauté, si elle est pertinente pour tous les autres pays européens, ne l'est nullement pour la France. Et l'électricité à partir, soit de mauvais lignite, soit de charbon - combustibles polluants s'il en est - soit encore de gaz ou de nucléaire, que la part de combustibles fossiles dans l'électricité française est simplement de l'ordre de 6% (la répartition par source est : hydraulique : 14% ; thermique fossile : 6%). Substituer de l'électricité éolienne, non polluante, à l'électricité produite par ces combustibles fossiles est pleinement conforme à l'objectif de la Communauté ; substituer de l'éolien à du nucléaire et de l'hydraulique qui sont des énergies renouvelables donne, par contre, un résultat sans aucun effet réel sur cet objectif. Alors que la production d'électricité est, pour tous les pays de la Communauté, l'une des principales de production de gaz à effet de serre, ce n'est nullement le cas en France. Le simple examen de cette situation permet de constater que l'écologie à s'attaquer, d'abord, aux causes majoritaires d'émission de gaz à effet de serre en France sur lesquelles il est possible d'agir, ce sont les transports routiers qui sont à l'origine de 27% des émissions (on notera que de 1980 à 2000, en même temps que les émissions diminuaient de 18%, la part des transports augmentait de 53% !), puis le chauffage résidentiel tertiaire qui s'impute pour 15% des émissions. En lançant des campagnes de remplacement des technologies en usage dans ces deux domaines, par la meilleure technologie disponible, on peut espérer réduire de 42% les émissions de gaz à effet de serre. La division par un facteur important des émissions de gaz à effet de serre est donc accessible et un résultat décisif quant à l'objectif poursuivi, facilement réalisable. Apparemment l'idée n'est pas venue à l'époque, d'effectuer ce constat évident, ni de lancer les actions correspondantes qui ne le sont pas moins. Les gouvernements ont eu la rigueur de pensée et le courage de contredire la volonté politique pour le moins originelle de promouvoir l'éolien, en appréciant le plan éolien pour ce qu'il est, c'est à dire, sans résultat tangible quant à l'objectif visé et désastreux pour l'écologie. On notons, également, que le rapport que l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques a publié sur « les techniques des énergies renouvelables », concluait, sous la signature de son président, le député socialiste de Metz (appartenant à la majorité gouvernementale du moment), dans le même sens.

Un éclairage global confirme ce qui précède. Les émissions de gaz à effet de serre sont, en France, évaluées à 133 millions de tonnes équivalent carbone (année 2003, les puits de carbone étant décomptés; source : CITEPA). L'ADEME estime à 4,5 MT, l'émission de gaz à effet de serre qui sera évitée par le plan éolien. En se fondant sur la valeur moyenne donnée par l'ADEME, soit 4,5 MT (bien que l'émission soit exagérément élevée par d'autres experts), on arrive aisément à la conclusion que **le plan éolien, lorsqu'il sera réalisé, permettra de réduire de 3,38% les émissions de gaz à effet de serre de la France !** Or, c'est une **division par deux des émissions mondiales actuelles de gaz à effet de serre** que les experts du Groupe international d'étude sur le climat recommandent pour la stabilisation du climat de la planète ; sans parler de revenir aux concentrations de gaz à effet de serre qui existaient dans l'atmosphère avant la révolution industrielle qui exigerait des efforts bien plus grands. A l'évidence, le plan éolien ne changera pas grand chose, pas plus au niveau mondial que l'on ambitionne de traiter ce faisant. Comment peut-on prétendre alors que le problème soulevé - le réchauffement climatique - aura été traité à la hauteur de l'enjeu par le plan éolien ? **Ce chiffre confirme que le programme éolien lancé, pour des motifs autres que techniques.**

Qui plus est, l'ADEME et le SER, ne manquent jamais de donner une information biaisée sur cet aspect de la question : est en retard sur le Danemark et l'Allemagne dans le domaine de l'éolien recommandé par la Communauté et également des accords de Kyoto. Il serait plus conforme à la réalité de dire qu'elle est très en avance sur tous les pays européens : Communauté, puisque les émissions françaises de gaz à effet de serre sont très largement inférieures à celles des deux programmes éoliens (le Danemark, pour une réduction visée de 21% en 2010 a péniblement obtenu une réduction de 12,6%, que grâce au remplacement de centrales CITEPA); qu'elle caracole en tête de toute l'Europe pour le taux de production d'électricité d'origine renouvelable, ce qui est donc dans une situation très avantageuse par rapport aux autres pays de la Communauté (qui plus est la stabilisation de ses émissions : en effet, dès 2001, ses émissions sont 2,1% en dessous de celles de 1990 et cela sans **satisfaction de l'objectif qui importe** - le niveau d'émission de gaz à effet de serre en vue de traiter la question du **niveau atteint dans la réalisation du moyen recommandé** - la production renouvelable, et parmi celle-ci l'éolienne

Pour porter un avis autorisé sur le plan éolien il suffit simplement de considérer les grandes masses. Du côté de 10 milliards d'euros et un surcoût annuel de 0,973 milliard d'euros amenés par le plan éolien ; du côté des émissions de gaz à effet de serre de la France de 3,38% : un fiasco complet que l'ADEME, le SER et les autres continuent et que le gouvernement n'ose, apparemment, pas interrompre.

Cependant la production d'électricité éolienne contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre françaises

Examinons cela de près car les éoliennes ont d'autres défauts majeurs. En premier lieu, la production éolienne est affectée par les progrès réalisés en météorologie, on ne sait pas prévoir, à l'échelle d'une portion de département, ne serait-ce qu'une estimation de la vitesse du vent. Or, pour des raisons théoriques, la puissance fournie par une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent de 20% conduira à une baisse de la puissance fournie au réseau de 49% . L'incertitude sur la production pour maintenir en réserve de production, les centrales qui sont dotées d'une réactivité correspondant aux contraintes d'irradiation et de restrictions d'emploi dont sont assorties les autorisations d'exploiter données à EDF, par les autorités de sûreté ne produites, les centrales nucléaires ne sont pas autorisées à fournir ces compensations ; car elles sont semblables à un nucléaire et les changements d'allure ne peuvent être que très lents. **Ces compensations ne peuvent être fournies que par des centrales nucléaires** maintenues en plus grand nombre en production à moindre régime, donc avec un faible rendement ce qui les fera produire plus cher. De plus, les caractéristiques techniques des éoliennes les empêchent de participer aux réglages de la fréquence et de participer davantage aux échanges de puissance réactive.

Enfin, pour tous les moyens de production, il est possible de piloter la puissance fournie par le générateur : il existe, pour les centrales nucléaires, d'un accélérateur qui module instantanément la puissance fournie. Tel n'est pas le cas des éoliennes ! Certes, on peut piloter la puissance moyenne fournie. Cependant l'inertie de ce système (l'hélice a une masse d'une dizaine de tonnes) fait que les variations instantanées de puissance dues aux rafales de vent, conséquences des turbulences, lesquelles, on l'a vu ci-dessus, affectent la puissance fournie. Il faut donc que le réseau comprenne **des moyens de production capables de compenser ces irrégularités** des énergies fossiles, seules capables de compenser ces défauts, devront être maintenues en fonction plus qu'il n'aurait été nécessaire.

La conséquence de ces points techniques est qu'**il n'est absolument pas garanti que la masse de gaz à effet de serre française, après achèvement du plan éolien, aura diminué des 3,38% annoncés, bien que cette perspective soit d'actualité.**

A l'appui de cette conclusion il convient de citer l'extrait suivant d'un récent rapport du Conseil Général des Ponts et Chaussées sur un scénario (scénario de production d'électricité d'origine éolienne prévu par le plan éolien). Avec une production éolienne de 70 Twh, les exportations françaises passeraient de 40 à 70 Twh, la diminution d'énergie provenant du nucléaire, du charbon ou du gaz, ce qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 3,38%. **En simplifiant un peu, on pourrait dire que le développement de l'éolien en Languedoc-Roussillon et des éoliennes construites en Espagne pour réexporter de l'électricité dans ce pays, ce qui oblige à créer une nouvelle ligne à travers les Pyrénées ».**

Une confirmation involontaire de ceci est fournie depuis peu par l'ADEME. Cette agence a cessé, dans ses nouvelles orientations, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre que permettait, selon ses écrits précédents, le programme éolien. C'est la gestion des déchets radioactifs qui est mise en avant (alors qu'il n'en est rien comme le prouve le scénario RTE cité ci-dessus) et l'ADEME, un substitut à l'électricité d'origine thermique à flamme : **l'ADEME admet implicitement ainsi se consacrer à la lutte contre le réchauffement climatique selon ses nouveaux écrits.**

Les dommages causés par les éoliennes à l'environnement sont faibles.

Les éoliennes s'implantent là où le vent est fort, sur les côtes littorales et sur les lignes de crête et pas où elles seraient utiles. Elles sont donc toujours exceptionnellement importantes. Or, on constate que, dans les régions favorables, les sites d'implantation se font rares, notamment le cas pour les côtes du Finistère Nord, les collines de l'Aude, où les dégâts causés aux paysages sont déjà

Les implantations d'éoliennes causent d'autres troubles très importants, compte tenu de la densité de l'habitat et choisis : perturbations dans la réception des ondes électromagnétiques (difficultés voire impossibilité de recevoir l'électricité à proximité des sites concernés), bruits continus dans l'environnement immédiat (paragraphe 7) et effets stroboscopiques à proximité, risques importants pour la sécurité des personnes et des biens (paragraphe 8). **Ces questions font l'objet de débats vifs à proximité des sites d'implantation. Elles sont, généralement, irréparables.**

7) Les éoliennes ne font pas de bruit.

C'est en partie vrai, en ce sens que, sur les derniers modèles sortis, les multiplicateurs à engrenages qu'elles comportent, premières générations d'éoliennes, ont vu leur bruit se réduire notablement. Les derniers modèles installés produiront un bruit inférieur à celui émis par un environnement de bureau», font remarquer les fabricants. 45dBA c'est aussi le niveau sonore de la dernière génération. Mais accepteriez-vous, sans protester, d'être contraint de devoir dormir dans le bruit d'un environnement de bureau en fonctionnement, ou encore toutes fenêtres fermées, été comme hiver, après les avoir remplacées par des fenêtres ? C'est pourtant ce que l'on demande de faire, sans protester, à de nombreuses familles qui ont la chance d'habiter à proximité d'éoliennes !

8) Les éoliennes sont fiables.

Lorsque cette question est abordée par les partisans de l'éolien, le SER et l'ADEME notamment, seuls les éléments suivants sont pris en compte : que les plus grandes précautions sont prises lors de l'étude puis de la fabrication des éoliennes ; «que les machines s'effondrent à vent dépasse 90 km/h ; qu'à l'arrêt, les éoliennes sont conçues pour résister à des vents violents (250 km/h pendant 5 s

On omet soigneusement, dans ces déclarations, un point capital : **pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable qu'il y ait un drapeau, d'autre part la nacelle face au vent.** Ces manœuvres nécessitent, tout à la fois, que les mécanismes d'orientation d'hélice ne soient pas en avarie et que la liaison avec le réseau électrique qui permettra l'alimentation des moteurs éoliens. Nous ajoutons que la commande de positionnement de la nacelle est naturellement instable : si le moteur d'orientation positionnera de façon telle que l'effort sur l'encastrement du fût ne sera pas minimisé. La résistance au vent s'effondrera dans certaines situations, d'avarie sur ces mécanismes et/ou de perte du réseau, sont susceptibles d'intervenir par forte tempête. L'ADEME abondant, lors de sa conférence de presse du 6 avril 2004, les accidents majeurs récents, survenus en France, sont pourtant d'effondrements d'éoliennes en rotation ou de projection à longue distance d'éléments de pales suite à rupture de la démonstration sur des données statistiques provenant du suivi, sur dix ans, d'un parc de 1912 éoliennes danoises : « destruction d'une éolienne de 0,00083 par an ». Le dossier de presse souligne ce chiffre comme étant extrêmement bas : « 0,00083 d'accident par an, donc applicable à chaque éolienne. Ceci étant, il est alors rudimentaire, appliquant cette donnée d'extrapolation à la **population de plus de 6700 éoliennes** (10000 MW de capacité de production divisés par une puissance unitaire de 146 MW) **équipée à l'achèvement du plan éolien, conduira à 6700 x 0,00083 soit 5,56 destructions d'éoliennes par an, en moyenne.** L'ADEME ne trouble aucunement cette agence gouvernementale dont l'attention a pourtant été attirée sur l'inconséquence de se **réagir une agence gouvernementale en charge du transport aérien, par exemple, si on lui demandait d'approuver des avions nouveaux, qui occasionnerait 5,56 crashes annuels en moyenne ? La désinformation du public par l'ADEME n'est pas d'égaler.** Or, compte tenu de la densité de l'habitat en France, on trouve toujours, à proximité des éoliennes, des accidents majeurs, qui entraîneront des pertes de vies humaines sont quasi certains. Quels hurlements n'entendraient les habitants des zones d'implantation des générateurs électriques d'un autre type, étaient mis en service sans le moindre calcul de fiabilité et sûreté prévisionnel ?

Cet éclairage se trouve confirmé par le «Rapport sur la sécurité des installations éoliennes» qu'a publié en juillet 2004 le Conseil Général des Mines. Des études américaines dont les auteurs font état, sans les commenter, estiment à 0,1 la mortalité de l'électricité éolienne ; ce taux, appliqué à **la production annuelle estimée du plan éolien français, conduit à 5,56 décès par an.** L'auteur n'a pas connaissance des statistiques des accidents du travail d'EDF. Il constate cependant, qu'appliqué à cette entreprise (550 TWh en 2001), donc sans les activités réseau et gestion, **un tel taux de mortalité conduirait à 5,56 décès par an.** L'énormité de chiffre fait frémir. Peut-on penser un seul instant que les personnels d'EDF accepteraient, sans réagir, de voir mourir à proximité de leur lieu de travail, un tel nombre de personnes ? L'énormité de chiffre fait frémir. Peut-on penser un seul instant que les personnels de l'industrie éolienne accepteraient de vivre dans leur environnement. Ce qui serait inacceptable ici serait donc acceptable là !

De plus, les auteurs reprennent d'autres résultats d'étude de fiabilité qui constatent une «probabilité d'éjection de pales de 33 fois par an» ; **cette donnée appliquée au parc éolien de 6700 machines conduit à 33 éjections de pales, en moyenne, par an.**

Si l'on ajoute, à ce qui vient d'être mis en lumière, que le rapport précité indique : « ...la sécurité, les spécificités de l'éolien, généralement le respect de la réglementation qui l'encadre ne semblent pas être au centre des préoccupations des professionnels de l'éolien ignorent tout du sujet (c'est à dire de la sécurité), s'en désintéressent totalement et ne souscrivent aucune assurance » » ; ou encore «...la mission estime que le niveau d'implication global actuel des professionnels de l'éolien est insuffisant pour garantir la sécurité des installations et des personnes.»

insuffisant...); et aussi «**La sécurité des éoliennes ne semble pas avoir été non plus au centre des préoccupations** compte de **l'incurie, tant des professionnels de ce secteur, que des organismes à qui revient son encadrement.**

Il conviendrait de remédier rapidement et fortement à cette situation car, des données simples le démontrent, en nombre important ; des accidents spectaculaires comportant des morts d'hommes le sont également.

9) L'éolien représente une ressource financière appréciable pour les communes rurales.

C'est vrai qu'il s'agit d'une ressource dont tout politique a rêvé ; de l'argent sans augmenter la pression fiscale sur ses contribuables. Combien d'emplois vont se trouver détruits dans le tourisme rural par le saccage des paysages des régions touristiques. La fréquentation touristique la multiplication de ses champs d'éoliennes va-t-elle entraîner en Finistère par exemple, de la même manière que sont les étrangers qui accepteront de passer leurs vacances dans des contrées aux paysages massacrés par ces engins ? Les habitants qui nous disent leur exaspération de se heurter partout, dans leur pays, à ces machines et qui refusent d'aller là où les p

10) L'installation d'éoliennes va fournir des emplois précieux, surtout dans des régions défavorisées.

La France n'a aucun fabricant d'éoliennes puissantes. La société Vergnet n'est présente que sur le segment des machines les plus concernées par les grandes machines dont il est question ici. Jeumont Industrie, qui a tenté de créer sa propre technologie, est maintenant des machines allemandes ou danoises. Toutes les grandes éoliennes qui s'installent maintenant en France ont une forte valeur ajoutée : hélice, nacelle, générateur et régulation. Seuls seront réalisés localement les travaux de câblage électrique ; ce qui représente moins de 10% du montant de l'investissement.

Toutes les grandes éoliennes installées en France sont donc d'origine étrangère. C'est d'autant plus vrai que les investisseurs du secteur ont cherché d'autres débouchés à leur production. Le plan éolien français représente, pour eux, une opportunité. Ils ont créé des sociétés de droit français, portant un nom local, où sont mis en avant des porteurs de parts minoritaires français. Mais qu'ils sont ne s'affichent généralement pas. Ces entreprises, soit lèvent des fonds sur le marché français des capitaux, soit des investisseurs étrangers. Tel est le cas, par exemple, de la société Eolien, dont les actionnaires sont le Cabinet Germa de Toulouse et Energia Hidraulica de Navarra. La Compagnie du Vent a installé des machines Gamesa Eolica, le fabricant espagnol d'éoliennes.

Qui plus est, on l'a vu lors des travaux menés sur le site de Plouguin (Finistère), les équipes de montage sont celles de l'étranger. Leur grue de montage ; les plaques interdisant aux passants de pénétrer sur le chantier étaient même rédigées en anglais. On attend beaucoup de retombées sur l'activité locale lors des travaux d'installation.

Il faut noter aussi que tous les sites éoliens sont télésurveillés et télécommandés : une simple ligne téléphonique assure les opérations de surveillance et pilotage ; elles n'auront rigoureusement aucun impact sur l'emploi local.

Dernier et pas le moindre, les profits exorbitants, payés par les abonnés d'EDF, dont il a été question aux paragraphes précédents, sont le fait des actionnaires des sociétés maîtres d'ouvrage et donc majoritairement à des intérêts étrangers. Le Canard Enchaîné, dans son numéro du 14/7/05, indique qu'une banque allemande lève actuellement des fonds pour investir dans l'éolien français, en France. On notera qu'il est bien inférieur aux 25% indiqués au paragraphe 3 ; mais, comme ajoute le Canard, « les banquiers ont noté que le maître d'ouvrage, du projet off shore de Veulettes-sur-Mer évoqué au paragraphe 3, est la société allemande Eolien ».

Le plan éolien ressemble donc fort à une machine infernale destinée à creuser nos déficits commerciaux et à éliminer les bénéfices réalisés lors de l'exploitation !

11) Le débat entre pro et antiéoliens est un débat écologistes contre pronucléaires.

C'est inexact et réducteur. Sans aucun doute **les écologistes orthodoxes sont proéoliens, comme ils sont antinucléaires**. Toutes les remarques qui sont faites ci-dessus, ne renvoient aucunement au problème du nucléaire. Nous posons la question : faut-il contester les mensonges assénés par les antinucléaires sur l'éolien ? Est-ce de la tromperie que de qualifier de « fermes à vaches » les fermes qui n'ont rien d'agricole, afin de leur donner une coloration bucolique qu'elles ne possèdent pas du tout ?

D'ailleurs, sur ce terrain, **les écologistes** apparaissent étrangement schizophrènes : ils veulent que les pays développés réduisent leurs comportements de consommation énergétique pour résoudre la question fondamentale du réchauffement climatique. Or, la durée de vie du gaz carbonique dans l'atmosphère est de 100 ans et que, **lorsque le climat sera dérégulé, il le restera au moins pendant 100 ans**. **Il n'y a aucun moyen d'action pour le modifier.** Cependant, d'un autre côté, ils militent pour que la France sorte du nucléaire en remplaçant les centrales de ce type par des centrales thermiques fossiles - seule solution praticable - à multiplier par 1,6 les émissions de CO2. Cela empirer la situation vis à vis de la question précédente, bien plus importante pour l'humanité entière ! **Où est la ra**

irrationnel ? Vert qui rit égale écologiste qui pleure !

Conclusion

Les Associations de protection des paysages ne formulent aucune position de principe concernant la production d'énergie, bien entendu, qu'une politique énergétique soit mise en œuvre pour l'intérêt supérieur du pays et, qu'en conséquence, elles y mettent deux conditions : que les objectifs visés soient clairs et réalisables, ainsi que les moyens utilisés soient cohérents avec ces objectifs. Or nous ne parvenons pas à appréhender, jusqu'à présent, les objectifs, ni la cohérence des moyens utilisés avec ce que d'aucuns présentent comme étant ces objectifs : aucune de ces conditions n'est remplie, ce qui explique une réponse satisfaisante ainsi qu'on l'a vu dans les paragraphes ci-dessus. Et ce ne sont pas les propos, voire les actions, des élus ou parapublics qui dissipent nos interrogations en la matière.

De quelque façon que l'on examine le plan éolien français, on ne trouve, qu'un résultat marginal dans le domaine du climat, aucune motivation à caractère technique, aucun avantage économique. Ce n'est donc pas dans ces objectifs ou les motivations de ceux qui l'ont lancé ou qui en maintiennent la réalisation.

On est alors conduit à se placer sur le seul plan politique. Effectivement, apparaissent alors certaines cohérences car les décideurs politiques, à l'évidence, du seul point de vue politique, sans l'éclairer d'abord par ses aspects technico-économiques.

4 A bout de réponse sensée, lorsqu'on leur a présenté les arguments précédents, les partisans de l'éolien finissent toujours par dire : **« lobby nucléaire »**. C'est l'argument définitif, dont on observera la valeur dialectique, qui termine la discussion ! Nous ne pouvons que constater que pour produire de l'électricité que pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre que le gouvernement Jospin a tenté de diminuer l'importance du parc de centrales nucléaires. Nous en déduisons aussi, que ceux qui utilisent cet argument, **qu'antinucléaire** ». Avec logique, nous sommes amenés à penser que **le plan éolien** a été lancé parce qu'il **constitue une alternative** participe en rien à la lutte contre le réchauffement climatique, réchauffe le cœur des militants écologistes, car elle **l'énergie nucléaire par l'opinion.**

4Le gouvernement actuel connaît les insuffisances détaillées ci-dessus. De plus, lorsque nous en parlons avec des responsables de l'énergie et appartenant à divers secteurs de l'industrie électrique, ils reconnaissent tous les inconvénients techniques énormes qu'il entraîne. C'est seulement en ce qui concerne les coûts qu'ils nous disent, sans retenue, que leurs directions, soumise officiellement comportant une grande part de langue de bois. Il est permis de penser que le débat sur l'énergie qui a permis le lancement du programme du nouveau réacteur nucléaire EPR et que, comme cette décision va à rebours **maintenu, tel un hochet, pour calmer les ardeurs vertes sur cette décision.**

Il est dommageable que l'état demande aux consommateurs domestiques d'électricité et aux paysages de supporter ces coûts élevés.

La position officielle sur le plan éolien doit être revue car il n'apporte aucun avantage qui soit en rapport avec son coût gigantesque ; ce peut être très simplement fait, en revendant l'énergie produite à un prix inférieur à celui prévu par l'arrêté du 8/6/01.

Nota : tous les chiffres de ce document sont publics et vérifiables ; les sources sont citées explicitement.

PAGE 8

Page PAGE 8/8